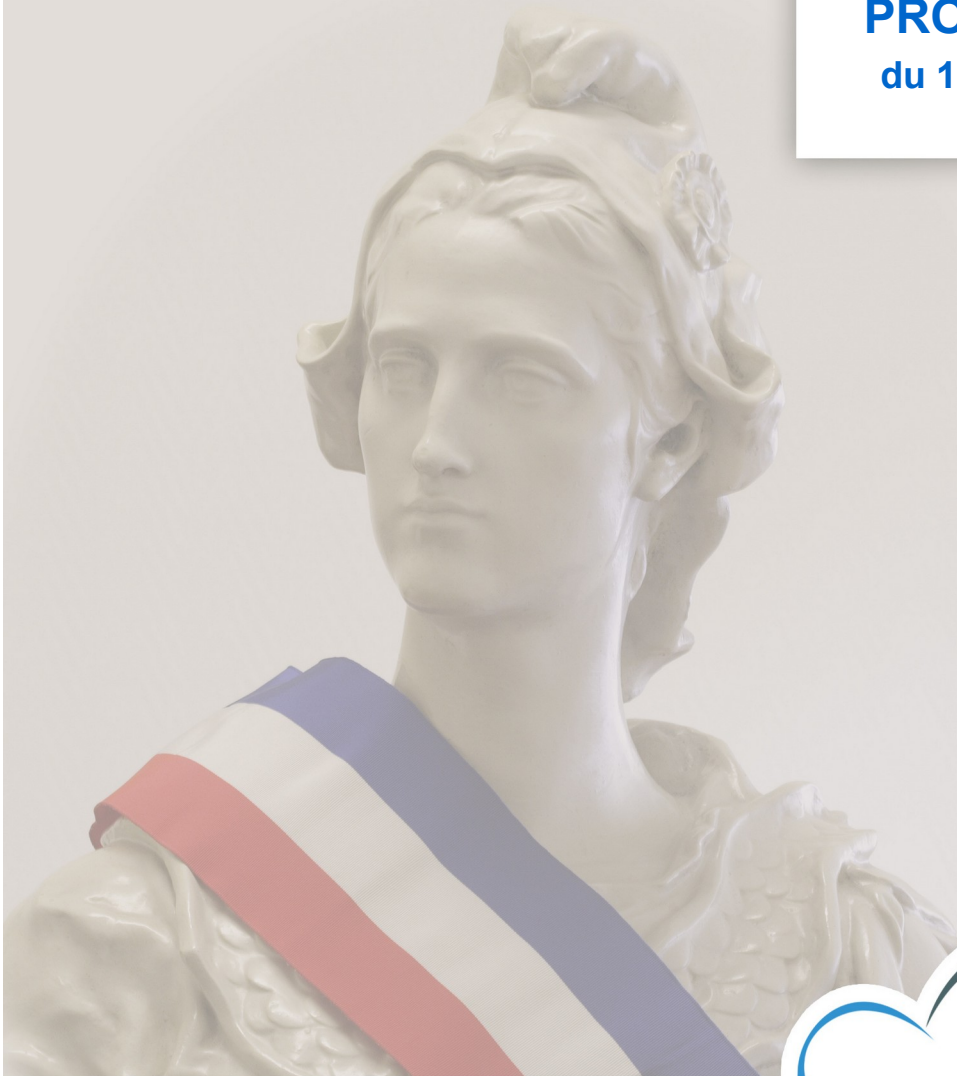


Conseil Municipal



PROCÈS VERBAL
du 10 décembre 2020



VILLE DE

FOHDETTES

AU COEUR DU VAL DE LOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Titre	Page
• Convocation	3
• État de présence	5
• Désignation des secrétaires de séance	6
• Adoption du procès verbal du 19 novembre 2020	6
1.DL20201210M01 – Finances locales – Décision modificative budgétaire n°3	6
2.DL20201210M02 – Finances locales – Création d'un fonds de soutien pour l'achat de vélos électriques ou traditionnels par les Fondettois en 2021	7
3.DL20201210M03 – Fonction publique – Convention de financement avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la Région Centre-Val de Loire au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse	10
4.DL20201210M04 – Fonction publique – Création de trois postes temporaires d'agent recenseur	12
4B. DL20201210M04B – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal (déposé sur table)	12
5.DL20201210M05 – Institutions et vie politique – Rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes	13
6.DL20201210M06 – Institutions et vie politique – Rapports métropolitains 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement	16
7.DL20201210M07 – Institutions et vie politique – Rapport métropolitain 2019 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de valorisation des déchets	18
8.DL20201210M08 – Institutions et vie politique – Rapport d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire	19
• Donner acte dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire	21
• Questions diverses	23

Cédric de OLIVEIRA
Maire de Fondettes

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs
Les Membres du Conseil Municipal

Fondettes, le 2 décembre 2020

Objet : Convocation à la réunion du conseil municipal – envoi dématérialisé

Pièces jointes : Note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT) et pièces annexes communiquées aux élus par voie dématérialisée

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le **10 décembre 2020 à 20 heures** à la mairie dans la salle du conseil municipal, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Au regard de la situation sanitaire, cette session ordinaire se déroulera dans les conditions de protection renforcées préconisées.

Ordre du jour

- Désignation des secrétaires de séance
- Adoption du procès verbal du 19 novembre 2020

↳ FINANCES LOCALES

1. Décision modificative budgétaire n°3
2. Création d'un fonds de soutien pour l'achat de vélos électriques ou traditionnels par les Fondettois en 2021
3. Convention de financement avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la Région Centre-Val de Loire au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse

↳ FONCTION PUBLIQUE

4. Création de trois postes temporaires d'agent recenseur
- 4B. Modification du tableau des effectifs du personnel communal (déposé sur table)

↳ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5. Rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

6. Rapports métropolitains 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
 7. Rapport métropolitain 2019 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de valorisation des déchets
 8. Rapport d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire
- Donner acte de la délégation du conseil municipal au maire
 - Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Fondettes
Cédric de OLIVEIRA

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr
Réf/courrier : CDO/GC/DH/W/CM20201210

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Représentés par pouvoir : 3

Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, Valérie DUNAS, David BRAULT, Nolwenn LANDREAU, Solène ETAME NDENGUE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Camille LECUIT, Pascal CHAZARIN, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Benoît SAVARY a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Anne MENU a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Adrien COCHET a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS.

Secrétaires de séance : François PILLOT et Nathalie WILLAUME-AGEORGES.

Session ordinaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il procède à l'appel nominal et consigne les membres présents et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Élection des secrétaires de séance

Monsieur le Maire propose de nommer deux secrétaires de séance, un pour la majorité et un pour la minorité. Monsieur François PILLOT et Madame WILLAUME-AGEORGES sont élus secrétaires de séance, à l'unanimité.

Question supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur le Maire soumet au vote l'inscription d'une question supplémentaire d'importance mineure à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de délibérer sur la question concernant la modification du tableau des effectifs du personnel communal (transformation d'un poste) qui sera débattue après le point n °4 (Réf. DL20201210M04B).

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

1. DL20201210M01 – Finances locales – Décision modificative budgétaire n°3

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au maire en charge des financements, qui présente le rapport suivant :

La commission des financements et des moyens internes propose d'adopter la décision modificative n°3 sur le budget 2020 afin de régulariser certaines imputations au terme de l'année budgétaire.

1 – Recettes d'investissement

Cessions de matériel : une somme de 2 366 € sera ajoutée pour consigner les ventes de matériel effectuées en cours d'année.

2 – Dépenses d'Investissement :

Une somme de 186 € en recettes viendra régulariser l'opération 127 - gymnase Pilorger. L'acquisition de logiciels sera complétée d'une somme de 10 460 € pour le logiciel de gestion financière.

Les études seront abondées de 4 464 € au vu des réalisations et engagés 2020.

En contrepartie les acquisitions de terrains seront diminuées de 12 744 €.

Il sera procédé à un virement de l'article Travaux de bâtiments vers l'article Aménagements de bâtiments pour 62 400 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
024 01 ADM	Produits de cession	2 366,00 €
DEPENSES		
107 2188 411 LG	Régul. Opération G.Pilorger	186,00 €
2051 020 ADM	Logiciels	10 460,00 €
2031 020 ADM	Etudes	4 464,00 €
211 820 UD	Acquisitions terrains	-12 744,00 €
2135 020 VS1	Installations de bâtiments	62 400,00 €
2313 020 VS1	Travaux de bâtiments	-62 400,00 €
TOTAL		2 366,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2020 portant adoption du budget général de l'exercice 2020 et les délibérations du Conseil Municipal des 30 septembre 2020 et 19 novembre 2020 portant adoption des décisions modificatives budgétaires n° 1 et n° 2,

Vu l'avis favorable de la commission des financements et des moyens internes du 1^{er} décembre 2020,

Entendu l'exposé des motifs,

Considérant que l'exécution des opérations en cours et le fonctionnement général de la Collectivité nécessitent l'adoption de la décision modificative n°3 sur le budget général de l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°3 sur le budget général 2020 ;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/12/2020

Publication : 14/12/2020

2. DL20201119M02 – Finances locales – Création d'un fonds de soutien pour l'achat de vélos électriques et traditionnels par les Fondettois en 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au maire en charge des financements, qui présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement durable et compte tenu du succès de la mise en place du fonds de soutien créé pour encourager l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, changer durablement les habitudes de déplacement et préserver la qualité de l'air, la Municipalité souhaite renouveler le dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour 2021 ; de plus, elle envisage d'ouvrir le fonds de soutien à l'achat de vélos traditionnels.

Les conditions financières et réglementaires sont les suivantes :

Vélos électriques : une aide de 50 % du montant de l'achat d'un vélo sera octroyée avec un montant maximum de 300 € par achat. Le nombre de demandes validées sera limité à 100 dossiers par an (1 demande par foyer).

Vélos traditionnels : participation communale dans la limite de 50 % du montant de l'achat avec un maximum de 100 € par achat. Le nombre de demandes validées sera limité à 100 dossiers par an (1 demande par foyer).

Autre modalité : les vélos devront obligatoirement être achetés en France.

Date limite de dépôt des dossiers à la mairie : 1^{er} décembre 2021.

Monsieur CHAPUIS « Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée des demandes à la mairie, sinon ce serait un système inutilement compliqué pour le tri ; nous en avons parlé lors de la commission des financements et la condition de l'achat en France c'est pour éviter d'acheter par internet à l'étranger, vous l'avez compris, je pense qu'il faut être réaliste aujourd'hui »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur CHAPUIS. Y avait-il des remarques sur ce fonds de soutien ? Monsieur THOMAS, vous avez la parole »

Monsieur THOMAS : « Merci Monsieur le Maire. En effet, le groupe Cap Citoyens ne peut que saluer ce projet en faveur du développement durable. Cependant, si le fonctionnement est identique au premier fonds qui avait été créé par la Municipalité, je veux dire comme l'a rappelé Monsieur CHAPUIS, premier arrivé, premier servi, nous regrettons forcément l'absence de critères de choix, que ce soit les conditions de ressources ou de priorisation notamment en faveur des acteurs de la migration pendulaire (domicile-travail-domicile). D'ailleurs, j'ai effectué des recherches et la municipalité de Tours a aussi ouvert un fonds de soutien au vélo, et elle met en place une charte d'engagement qui précise les obligations des bénéficiaires parmi lesquelles l'utilisation du vélo pour des trajets utilitaires et les bénéficiaires doivent signer cette charte d'engagement. De plus, l'État a mis en place des aides, donc il y a une aide complémentaire pour l'achat d'un vélo à assistance électrique sous conditions de ressources et après avoir bénéficié d'une aide de la collectivité territoriale et il existe aussi une aide de l'État *Coup de pouce vélo* pouvant financer jusqu'à 50 euros de réparation. Alors, ma question est simple : la Municipalité prévoit-elle la signature d'une charte du même type simplement et puis comment la Municipalité va-t-elle communiquer sur ce fonds de soutien, par prospectus ? et ces différentes aides de l'État seront-elles présentées ? »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur THOMAS. Première information pour le Conseil Municipal, pour le public qui nous entend et la presse : Fondettes est la première commune de la Métropole à avoir mis en place ce fonds de soutien. Quand on a ouvert ce fonds d'aide à l'achat d'un vélo, j'ai eu un entretien avec mon collègue, Emmanuel DENIS, Maire de Tours, qui a salué l'initiative de la ville de Fondettes et qui m'a demandé quels étaient les critères de sélection de Fondettes, il a ensuite ajusté les choses avec son équipe municipale. On ne compare pas Tours et Fondettes, Tours est une ville de 140 000 habitants. Deuxième information : il est aussi bon de noter qu'Emmanuel DENIS a formulé une proposition qui consiste à créer un fonds métropolitain d'aide à l'achat d'un vélo électrique ; le débat aura lieu dans le cadre du vote du budget de la Métropole mais compte tenu de ce qui se passe dans l'ensemble des métropoles de France, la baisse des recettes est annoncée, il faudra se poser des vraies questions. Troisième information : la ville de Tours annonce une aide à l'achat d'un vélo électrique jusqu'au 31 décembre 2020, pour Fondettes, c'est une reconduction d'une année.

D'une part, Monsieur THOMAS, je suis très surpris par vos propos, il y a de l'incohérence dans votre groupe et c'est très mauvais ce genre d'intervention. Je vous rappelle que ce fonds de soutien a été voté à l'unanimité la dernière fois, ce qui veut dire que Monsieur COSSON que je salue pour son esprit constructif, a salué cette proposition en commission des financements et l'a soutenue au sein de ce conseil municipal. C'était valable aussi pour les autres membres du groupe de Cap citoyens et c'est une bonne chose quand on peut se rejoindre. Donc « *un coup, je suis pour, un coup, je suis contre* » forcément, à un moment, ça fait tourner la tête de nos concitoyens.

D'autre part, à propos des aides de l'État, nous sommes ici les représentants de la commune de Fondettes, nous ne sommes pas les représentants du gouvernement. Le gouvernement réalise les spots publicitaires qu'il souhaite. Je veux rajouter qu'entre ce que l'État promet et ce qui se passe vraiment actuellement, il y a quand même une très grande différence. Des collectivités attendent toujours le versement de certains fonds de concours, et ça commence à chauffer très fort dans certaines communes. De plus, l'État n'a toujours pas versé encore l'aide aux entreprises dans le cadre du confinement. C'est le premier retour que nous avons, aussi, je serais très prudent sur la promotion des aides de l'État si au final nos concitoyens ne peuvent pas les obtenir.

Enfin, je ne suis pas favorable aux critères et je vous explique pourquoi, parce que les critères c'est faire du clientélisme dans une commune et je suis contre le clientélisme. Quand on est membre d'un conseil municipal, on tente de répondre à l'intérêt général et de faire de sa commune, en l'occurrence Fondettes, une ville pour tous.

De ce fait, ce n'est pas plus mal que l'on n'impose pas de critères, cette aide s'adresse au plus grand nombre et ici la délibération proposée est élargie puisque qu'on ouvre l'aide de l'achat du vélo électrique à celle de l'achat du vélo traditionnel.

De plus, je pense que la commission des financements, via l'intervention de Monsieur CHAPUIS, a bien fait de valider la condition qui consiste à ce que le vélo soit acheté en France. D'ailleurs, la ville de Tours a repris aussi ce critère, ce qui semble juste. Donc, réjouissons-nous de pouvoir proposer un fonds d'aide aux Fondettois. Bien entendu, on dressera le bilan des dossiers déposés la première année en commission des financements, ne vous inquiétez pas. Il me paraissait quand même important d'éclairer la lanterne de chacun concernant la création de ce fonds de soutien. Je vous en prie Monsieur THOMAS, allez-y »

Monsieur THOMAS : «Donc, il me paraît aussi important de bien préciser que je n'ai pas dit qu'on était contre, j'ai bien indiqué au départ que nous saluons ce projet en faveur du développement durable, là, il est bon ce projet. Mais, c'est juste que nous nous interrogeons, on cherche, on travaille les dossiers et on essaie de comprendre réellement comment le projet va fonctionner et on pointe forcément des interrogations mais nous n'avons pas dit que nous étions contre »

Monsieur le Maire : «Je voulais aussi vous répondre sur votre idée de charte, pourquoi pas ? mais s'il faut mettre un gendarme derrière chaque concitoyen pour savoir ce qu'il fait avec son vélo, je vais vous dire : c'est une hérésie, c'est pas du tout pensable. Même si votre proposition part d'une bonne intention, c'est quasi impossible. Mais, je vous le répète, il est compliqué de comparer la ville de Tours et la ville de Fondettes sur ce genre de dossier, même si je conçois qu'à Tours, il y ait un peu plus de critères que chez nous. Simplement, tentons ensemble pendant ce mandat de faire de Fondettes une ville pour tous. Y avait-il, d'autres remarques chers collègues ? Oui, Monsieur THOMAS »

Monsieur THOMAS : «Justement, dans le but de faire une ville pour tous, comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, ce projet (et c'est positif) devrait encourager l'usage du vélo mais aussi augmenter le nombre des usagers dans la Commune et donc, il nous semble important que les infrastructures nécessaires accompagnent la mise en place de ce fonds *Vélos*. Donc ma question est toute simple, avez vous déjà prévu une augmentation des pistes cyclables pour la sécurisation, l'augmentation de parcs à vélos et de parcs adaptés aux vélos électriques ? parce qu'il faut qu'ils soient adaptés, et un plan de communication, avec peut être un vélo à tester pour que les gens se rendent compte si c'est possible pour eux ? »

Monsieur le Maire : «Monsieur THOMAS, je suis à la tête d'une commune, et je l'ai souvent dit aux Fondettois, qui a 25 ans de retard sur beaucoup de dossiers. J'ai été élu en 2014 avec mon équipe municipale. Juste une première information : c'est toujours utile en terme de culture municipale, entre 1981 et les années 2000, on a refait à Fondettes une voirie tous les trois ans, c'était très peu pour une commune qui possède un réseau routier de 120 km de voirie au total. Deuxième information : à Tours , il y a 200 km de voirie, quand on sait ce que peut coûter 500 mètres de voirie à une collectivité, c'est inimaginable. Alors, je n'accable pas du tout les anciennes municipalités, parce qu'elles n'avaient pas forcément le budget et c'était tout-à-fait normal. Sauf que lorsqu'on est passé en métropole, la compétence voirie a été reprise (c'était la loi et nos chers législateurs pensent toujours très bien), et il s'avère que la ville de Fondettes a négocié avec la Métropole la possibilité de refaire une voirie par an. Et sous le précédent mandat, plus de 9 voiries ont été rénovées, ce qui est spectaculaire ; De ce fait, je tiens à saluer le travail de Monsieur PILLOT et de ses équipes à ce sujet. Maintenant à chaque fois que l'on remet en état une voirie sur le territoire de la commune, plusieurs changements sont apportés :

- 1 – On tente de végétaliser la voirie,
- 2 – On essaie de réaliser une piste cyclable si c'est possible parce que je vous rappelle qu'il y a des contraintes réglementaires énormes en matière d'aménagement de voirie,
- 3 – On remplace les éclairages publics classiques par des leds.

D'ailleurs, pour votre information, l'éclairage public en leds de la ville de Fondettes est passé de 1 % au début de mon mandat à plus de 15 % aujourd'hui et ça va encore monter en puissance dans les prochaines années. Donc, oui les choses évoluent positivement et d'ailleurs la plupart de nos équipements publics seront bien reliés avec une piste cyclable, je pense notamment à l'espace aquatique et c'est plutôt une bonne chose. Y avait il d'autres remarques ? Oui, je vous en prie »

Monsieur THOMAS : « Une dernière remarque mais c'est aussi c'est une demande d'information. Vous avez cité le nom de mon collègue, Monsieur COSSON, et il vous avait interpellé dans un conseil municipal du 6 juillet 2020 sur le plan vélo et vous aviez répondu que Monsieur PILLOT, ici présent, suivait ce sujet à la Métropole, je sais que vous siégez aussi à la Métropole, alors pouvez-vous nous en dire un petit peu plus ? Est-ce qu'il y a déjà des informations, est-ce que ça a été mis en place, pourrait-on savoir où l'on en est avec ce plan vélo s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire : « Bien entendu, tous ces éléments vous seront présentés en temps voulu en commission. Y avait il chers collègues d'autres remarques sur la délibération avant de passer au vote ? non. Je propose de passer au vote ».

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des financements et des moyens internes en date du 1^{er} décembre 2020,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un fonds de soutien de 40 000 € pour l'année 2021 à destination des habitants de Fondettes pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un vélo traditionnel par foyer, aux conditions reprises dans l'exposé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités administratives et à signer tout document en application de la présente délibération ;

- **DIT que** les crédits nécessaires seront inscrit sur le budget 2021.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/12/2020

Publication : 14/12/2020

3. DL20201210M03 – Finances locales – Convention de financement avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la Région Centre-Val de Loire au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au maire en charge des financements, qui présente le rapport suivant :

La Ville participe au financement d'un poste de direction d'établissement socio-culturel et d'un poste d'animateur à temps plein dans le cadre des actions de prévention et d'animation du secteur jeunesse de l'association culturelle et d'animation de Fondettes "L'Aubrière".

A ce titre, la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre (FRMJC) propose de renouveler pour l'année 2021, les conventions de cofinancement relatives aux deux postes. Pour l'année 2021, les participations s'établissent comme suit :

Convention FRMJC - Participations prévisionnelles année 2021		
Désignation	Poste de direction d'établissement	Poste d'animation socio-culturel
Contribution FRMJC Centre	7 000 €	3 500 €
Participation de l'association L'Aubrière	/	1 472 €
Coût pour la Ville de Fondettes	69 235 €	33 790 €
Coût annuel total	76 235 €	38 762 €

La FRMJC met en place les actions et assure le suivi administratif, pédagogique et social des postes en accord avec la ville de Fondettes. Aujourd'hui, la directrice a en charge la gestion administrative et financière, la gestion des ressources humaines, la gestion des projets et des actions de l'association L'Aubrière. L'animatrice a pour mission la mise en œuvre des actions de prévention et d'animation relatives au secteur jeunesse.

Monsieur CHAPUIS : « Avant de conclure, je voulais juste émettre une alerte déjà exprimée lors de la commission des financements et des moyens internes. On vient de rappeler les spécificités de l'État, de la commune et de la métropole, chacun restant bien à sa place. Sauf que l'État aujourd'hui, ça n'échappe à personne, cherche par n'importe quel moyen à diminuer ses dépenses et voilà qu'il ne subventionne plus la FRMJC qui, de ce fait, est obligée de cesser son financement. Ainsi, pour ces 2 postes, la Commune doit assurer 6 000 euros de plus en 2021 puisque l'État s'est désengagé ; Donc, voyez, on peut avoir un beau discours en rassemblant la population au niveau national et dans les faits commencer à rogner des petites sommes un peu partout. Ici, je pense qu'il n'y a aucun intérêt à jouer à ce jeu là, nous servons les citoyens, nous sommes au service d'une population, et je tenais à ce que cette alerte soit inscrite au procès verbal parce que si ça commence tout doucement, ça peut très bien continuer, or à un moment ça devient un petit peu difficile »

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des financements et nouvelles technologies en date du 1^{er} décembre 2020,

Considérant la nécessité de poursuivre les actions de prévention et d'animation en faveur des jeunes,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les conventions avec la FRMJC de la Région Centre pour le financement d'un poste de direction et d'un poste d'animateur à temps complet au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse de l'association culturelle et d'animation de Fondettes « L'Aubrière », pour l'année 2021, tel que repris dans l'exposé ;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions pour l'année 2021 et tout document en application de la présente délibération ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 14/12/2020
Publication : 14/12/2020

4. DL20201210M04 – Fonction publique – Création de trois postes temporaires d'agent recenseur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard PICOT, Conseiller délégué en charge des ressources humaines et des nouvelles technologies, qui présente le rapport suivant :

Comme chaque année, il est proposé de créer trois emplois temporaires d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population sur le territoire de Fondettes (compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, la période de mise en œuvre n'est pas arrêtée à ce jour).

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer trois emplois d'agents recenseurs temporaires pour réaliser les opérations du recensement de la population de Fondettes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement sur le territoire de Fondettes ;

- **DÉCIDE** que :

- Les agents recenseurs seront payés à raison de

- Feuille logement..... 0,63 € (brut)
- Bulletin étudiant 0,63 € (brut)
- Feuille immeuble collectif..... 0,63 € (brut)
- Bulletin individuel..... 1,50 € (brut)
- Bordereau de district..... 6,00 € (brut)

- La Collectivité versera une somme de 175 € (brut) pour les frais de transport ainsi que 50 € (brut) pour la tournée de reconnaissance ;

- Les agents recenseurs recevront une somme de 50 € (brut) pour chaque séance de formation ;

- **DÉCIDE** de désigner un coordonnateur d'enquête qui, en tant qu'agent de la collectivité, bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/12/2020

Publication : 14/12/2020

4B. DL20201210M04B – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard PICOT, Conseiller délégué en charge des ressources humaines et des nouvelles technologies, qui présente le rapport suivant :

Dans le cadre du remplacement de l'assistante du Directeur Général des Services et afin de permettre l'arrivée d'un l'agent à compter du 21 décembre 2020, il est proposé de transformer un poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal de 2ème classe au tableau des effectifs.

En effet, s'agissant du détachement d'un agent hors de son corps d'origine, son employeur a procédé au détachement sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe, de ce fait, il convient de modifier le tableau des effectifs de la Collectivité.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES	
Filière : ADMINISTRATIF	
➤ Transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet	
Cadre d'emplois : des Rédacteurs	
Grade : Rédacteur	Grade : Rédacteur principal de 2ème classe
- ancien effectif : 5	- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 4	- nouvel effectif : 5
Objectif : Transformation d'un poste pour recruter un agent d'un grade différent dans le cadre d'un détachement	

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/12/2020

Publication : 14/12/2020

5. DL20201210M05 – Institutions et vie politique – Rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique SARDOU, Conseillère métropolitaine, 1^{ère} Adjointe au maire en charge de la solidarité, du lien intergénérationnel et du devoir de mémoire, qui présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code des collectivités territoriales, Madame la Présidente du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes a communiqué à Monsieur le Maire de Fondettes le rapport retraçant l'activité du Syndicat pour l'année 2019.

Ce rapport présente les événements de l'année écoulée et comporte les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de l'activité de la restauration.

Le rapport d'activité 2019 a été présenté au Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes le 7 décembre 2020, et à la commission financements et moyens internes le 1^{er} décembre 2020.

Un exemplaire du rapport 2019 a été transmis à l'ensemble des élus et mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le compte rendu détaillé et chiffré de la commission financements et moyens internes le 1^{er} décembre 2020 a été communiqué aux élus par voie dématérialisée.

Madame SARDOU : « Dans ce rapport, ce qui ressort c'est surtout la volonté de toujours manger mieux à Fondettes et je rappelle que le Syndicat mixte est double puisqu'il est à la fois administré par la ville de Fondettes et par le Département ; la ville de Fondettes pour les écoles, les crèches, le portage à domicile et le centre de loisirs plus des associations comme Saint Vincent de Paul et La Mômérie qui sont servis par le Syndicat et pour le Département, le collège Rabelais, le collège de Luynes, le collège Jean Roux de Fondettes et le collège de La Béchellerie à Saint-Cyr-sur-Loire. Il faut noter que les choix des deux collectivités ne sont pas les mêmes.

En ce qui concerne la ville de Fondettes, le choix était que les enfants des crèches puissent manger 100 % de produits bio, c'est ce qui s'est passé, et pour les enfants des écoles, nous sommes parvenus à 50 % de bio.

Le choix du Département pour les collèges était différent puisqu'il s'est orienté sur 28 % de production locale et circuits courts et 50 % de produits « fait maison ».

Extrait de l'édito du rapport de la présidente

Cette année est particulièrement marquée par la profonde réflexion sur la qualité alimentaire en restauration collective réalisée par l'ensemble des acteurs dans le but d'évoluer toujours davantage vers le plaisir des convives.

Le fonctionnement en régie directe du syndicat mixte permet une maîtrise totale de la composition de l'assiette. Ce dispositif présente aussi l'avantage de maîtriser le coût induit par la réalisation des denrées, tout en accentuant les différentes actions mises en œuvre pour offrir une restauration saine, équilibrée et durable.

La ville de Fondettes a atteint l'objectif ambitieux de servir 100 % de denrées biologiques dans les crèches de la Dorlotine et de la Poupardière depuis le mois de juin 2019.

Une belle évolution également à souligner pour les autres convives de la ville puisque 50 % de denrées biologiques sont introduites depuis le mois de septembre 2019 dans l'ensemble des écoles de Fondettes, au niveau du portage au domicile des personnes âgées mais également auprès du personnel communal.

La Loi Egalim préconise d'ici 2022, l'achat de 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits biologiques en restauration collective ; Objectifs dépassés dès 2019 pour Fondettes avec plus de 23 % d'achats durables dont 50 % de bio.

Le conseil départemental d'Indre-et-Loire s'est quant à lui engagé à réaliser un plan alimentaire territorial (PAT) de façon à promouvoir les denrées issues de la production locale et les circuits courts. En 2019, plus de 28 % de production locale et circuits courts ont été servis aux 4 collèges dont la restauration est confiée au Syndicat mixte.

Les habitudes alimentaires évoluent, chaque semaine, un repas végétarien est présenté à l'ensemble des élèves depuis le mois d'octobre.

Autre fait marquant de l'année, la semaine du Goût 2019 organisée sur le thème du « Monde Végétal » en présence de Madame Laura ANNAERT, fondatrice de « Mamanchef », spécialisée dans la restauration familiale et le développement au goût.

Les différentes actions menées en 2019 démontrent la réelle volonté d'agir pour nous orienter vers une alimentation toujours plus saine dans respect de l'environnement.

Madame SARDOU : « Je voudrais souligner que l'on était bien en avance sur la commune de Fondettes, ce qui n'a pas été un problème pour le Syndicat mixte. Je tiens à dire aussi que le Syndicat utilise énormément de produits frais et réalise des plats préparés « maison » et qu'à l'occasion d'une visite, vous seriez sûrement surpris de constater qu'il n'y a pas de stocks de produits frais ou très peu puisqu'ils sont tout de suite consommés.

Je voudrais indiquer aussi que la loi EGALIM a introduit le repas végétarien une fois par semaine donc, c'est ce qui est appliqué à Fondettes et dans les collèges bien évidemment. Enfin, je souhaiterais dire un mot à propos des appels d'offres qui sont extrêmement sévères. Certains de mes collègues ont assisté à ces commissions d'appels d'offres et il faut savoir que lorsqu'on achète du bio, on achète du bio français ou des produits labellisés français, voir européens mais très peu, et le choix est très rigoureux.

Je voudrais rappeler que le représentant de l'association Que Choisir présent lors de la présentation du rapport annuel à la commission consultative des services publics locaux du comité syndical, a apprécié le travail réalisé par le Syndicat mixte, en effet les associations de consommateurs y étaient conviés.

De surcroît, je souhaiterais mettre en avant la souplesse de ce syndicat qui, en 2020, a été confronté à la crise sanitaire et a fait face aux difficultés d'approvisionnement des écoles puisqu'il y avait des changements permanents en raison des confinements, déconfinements, etc.. donc ça n'a pas été simple d'organiser les repas, d'accompagner les directeurs et directrices, les principaux de collèges, pour faire en sorte que les enfants puissent manger dans de bonnes conditions sur place. On s'est ainsi adapté au maximum aux demandes des directeurs et des principaux.

De plus, durant la crise sanitaire, le Syndicat mixte a également fait en sorte de fournir des repas aux personnes âgées à domicile, autrement dit ce service était complètement maintenu tout le temps et je rappelle que nous avons transformé le repas des aînés en portage d'un plateau festif à domicile. Le Syndicat a pu préparer 967 plateaux festifs qui ont été distribués cette année ; et au niveau du portage à domicile régulier pour les Fondettois ou les personnes vulnérables, nous sommes à la date d'aujourd'hui parvenus sur l'année 2020, au chiffre de 13 015 repas portés à domicile, voilà ce que je voulais ajouter sur la partie sanitaire »

Monsieur le Maire : « Merci Madame SARDOU, y avait-il des remarques sur ce rapport d'activité ? Oui, Monsieur THOMAS »

Monsieur THOMAS : « Merci Monsieur le Maire, alors je vous le précise bien, nous saluons vraiment le travail du Syndicat mixte, c'est vraiment bien, on a des chiffres qui sont vraiment en progrès donc c'est positif, mais nous aimerions que la Ville continue forcément sa démarche de qualité en conciliant produits bio et locaux, plutôt que des produits qui viennent de loin. Si on regarde l'annexe 6 du rapport, on trouve un récapitulatif des achats 2019 des denrées biologiques issues de la production locale et du circuit court, et sauf erreur de ma part, j'ai trouvé 2 entreprises fondettoises pour moins de 1 000 euros d'achats (la Petite Fève et les Vergers de Taillé), alors est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications pour ce chiffre de seulement 2 entreprises fondettoises, est-ce que ce sont les appels d'offres qui bloquent ? »

Madame SARDOU : « Exactement, c'est-à-dire que les producteurs locaux ne peuvent pas fournir les quantités demandées par le Syndicat. Je prends un exemple tout simple : le pain ; nous avons interrogé tous les boulangers fondettois et aucun ne peut fournir de pain pour le nombre de repas servis puisque nous livrons de l'ordre de 320 000 repas par an, ce qui représente plus de 2 000 repas par jour, donc c'est la difficulté. Mais quand on peut, on fait en sorte que les appels d'offres soient souples pour créer des niches qui nous permettent d'acheter local »

Monsieur le Maire : « Merci Madame SARDOU. Monsieur THOMAS, je vous en prie »

Monsieur THOMAS : « Merci Madame SARDOU pour ces précisions intéressantes, au moins ça permet de comprendre pourquoi cet effectif de 2 entreprises. Alors, petite interrogation, je ne sais pas si vous avez le pouvoir sur ce sujet, vous avez parlé d'un autre fait marquant dans ce rapport, c'est la semaine du goût en 2019 qui était sur le thème du monde végétal et vous avez fait venir Madame Laura ANNAERT, fondatrice de « Mamanchef », c'est une bonne idée. Toutefois, à ma connaissance, il y a deux chefs locaux à Fondettes qui connaissent bien la cuisine traditionnelle tourangelle, la gastronomie, et puis qui sont déjà occupés de promouvoir la Ville dans des émissions connues, donc je me demande si la municipalité pourrait leur proposer d'intervenir pour faire les activités pédagogiques que vous présentez »

Madame SARDOU : « Déjà, vous ne le savez peut-être pas mais j'étais formatrice au CFA de la ville de Tours pendant 38 ans et demi et tous ces chefs, je les connais. Il s'avère que cette fois là, le comité avait orienté son choix en direction des petits, puisque que la dame qui est venue pour l'animation est très adaptée en particulier pour les tout-petits, elle s'occupe des maternelles de Mamanchef donc elle correspondait à l'orientation voulue par le comité. Cependant, bien évidemment, la prochaine fois, on prévoira autre chose. Sachez en tout cas que l'événement a vraiment obtenu un gros succès. Catherine PARDILLOS était là et les instituteurs et institutrices qui ont accompagné les enfants ont vraiment adoré ce projet »

Monsieur le Maire : « Très bien merci. Y a t- il d'autres questions ? Non. Je vous propose de passer au vote ».

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39,

vu l'avis favorable de la commission financements et moyens internes du 1^{er} décembre 2020,

Entendu l'exposé de Madame SARDOU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2019 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/12/2020

Publication : 14/12/2020

6. DL20201210M06 – Institutions et vie politique – Rapports métropolitains 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au maire en charge de la voirie, des parcs et jardins et de la protection de la biodiversité, qui présente le rapport suivant :

Conformément à la réglementation, le Maire de la commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunal est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement. Le rapport est présenté au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel 2019 a été présenté au Conseil Métropolitain le 23 novembre dernier. Dans ce rapport sont décrites les activités eau et assainissement à l'échelle de la Métropole. Ces éléments ont été exposés à la commission municipale infrastructures, biodiversité, parcs et jardins, le 30 novembre 2020.

Les rapports de ces services publics, transmis aux élus par voie dématérialisée, sont destinés à l'information des usagers et mis à la disposition du public.

Monsieur François PILLOT : « Comme chaque année la Métropole présente son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Aujourd'hui on a un grand service de l'eau qui regroupe à la fois l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et les eaux usées et donc qui traite l'ensemble des réseaux d'eau. L'objectif pour l'eau potable se concentre sur 3 grandes actions : limiter les fuites, préserver les ressources et maintenir un rendement qui avoisine 85 % »

Extrait de la commission infrastructures, biodiversité, parcs et jardins

Principaux indicateurs 2019 :

EAUX PLUVIALES :

La compétence de gestion des eaux pluviales a été transférée à la Métropole le 1^{er} mars 2017. Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et un zonage des eaux pluviales ont été réalisés. L'objectif est d'harmoniser et de rendre cohérente la gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants de la Métropole

Les enjeux de ce schéma directeur sont de répondre à des objectifs précis :

- réduction du risque d'inondation
- bon écoulement d'un point de vue hydraulique
- réduction de la pollution du milieu naturelle
- définir des règles prescriptives d'un point de vue Urbanisme

Le schéma consiste à établir le diagnostic du fonctionnement actuel du réseau en caractérisant les désordres et dysfonctionnements, tout en y apportant des solutions présentées dans un programme d'actions pluriannuel, avec une hiérarchisation et une estimation financière des études et travaux à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales.

Le réseau de collecte des eaux pluviales sur Fondettes (données 2018) :

- 112 km de fossés
- 25 bassins
- 1 poste de refoulement
- 17 ouvrages de traitement
- 20 exutoires pluviaux à l'aval des collecteurs

EAU POTABLE :

La compétence eau potable a été transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2017.

- 1 863 km de réseau de distribution sur l'ensemble du territoire
- 106 901 abonnés pour 302 785 habitants desservis
- 43 réservoirs pour un stockage total de 111 560 m³, 27 usines de production d'eau
- 16,5 millions de m³ consommés, sur 20,13 millions de m³ mis en distribution (consommation moyenne : 149 litres/jour/habitant)

Sur le territoire métropolitain, 4 ressources en eau sont sollicitées :

- Alluvions de la Loire (62,5%)
- Nappe du Cénomaniens (28,81%)
- Eau du Cher (6,85%)
- Nappe du Turonien (1,84%)

En 2019, 576 fuites ont été réparées.

Le prix moyen de l'eau s'élève à 1,594 € TTC /m³ (sur la base d'une facture de 120 m³).

Les travaux réalisés sur Fondettes en 2019 :

- Renouvellement du réseau AEP rue de Morienne (135 ml – 26 728 € HT)
- La Petite Fève (333 ml -103 231 € HT)
- Chemin des Grilles (54 ml – 11 024 € HT).

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- un patrimoine de 1 378 km de réseau de collecte des eaux usées
- 17 millions de m³ d'eau traités par les 16 stations d'épuration
- 297 km de réseaux curés
- Le prix du service de l'assainissement est de 1,46 € TTC / m³ (pour 120 m³), en 2019
- 102 295 abonnés au service public d'assainissement collectifs
- 233 postes de relèvement

Travaux réalisés sur Fondettes :

- Renouvellement de réseau : rue de la République (20 ml) : 8 395 € HT
- Réhabilitation de réseau : rue de la République, rue de la Morandière, rue des Grilles, soit 615 ml au total, pour un coût de 81 290 € HT
- Extension de réseau : allée Santos Dumont (115 ml) : 35 105 € HT

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

L'assainissement non collectif relève du SPANC qui assure :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées (en 2019 : 204 avis sur installations neuves)
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs sur installations existantes (352 contrôles en 2019)
- le contrôle de fonctionnement des installations lors des transactions de biens immobiliers (85 contrôles en 2019)

En conséquence, le Conseil Municipal adopter la délibération suivante,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu les rapports annuels sur le prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2019,

Vu l'avis favorable de la commission municipale infrastructures, biodiversité, parcs et jardins, en date du 30 novembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/12/2020

Publication : 14/12/2020

7. DL20201210M07 – Institutions et vie politique – Rapport métropolitain 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de valorisation des déchets

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au maire en charge de la voirie, des parcs et jardins et de la protection de la biodiversité, qui présente le rapport suivant :

Conformément à la réglementation, le Maire de la commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunal est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets. Le rapport est présenté au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel de la collecte et de la valorisation des déchets à l'échelle de la Métropole s'inscrit dans le rapport d'activité 2019 présenté au Conseil Métropolitain. Ces éléments ont été exposés à la commission municipale infrastructures, biodiversité, parcs et jardins, le 30 novembre 2020.

Le rapport est transmis aux élus par voie dématérialisée, il est destiné à l'information des usagers et mis à la disposition du public.

Extrait de la commission infrastructures, biodiversité, parcs et jardins

Principaux indicateurs 2019 :

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS :

Tours Métropole Val de Loire exerce en totalité la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », sur un territoire de 299 847 habitants répartis sur 39 000 hectares.

Au 31/12/2019, la Direction Déchets et Propreté comptait 328 agents permanents et 49 saisonniers ou remplaçants, répartis sur 3 dépôts. Il est fait appel à des sociétés privées pour certaines collectes en milieu rural, et pour le transport, le tri et le traitement des déchets.

- En 2019, 151 947 tonnes de déchets ont été collectés et traités, soit 508 kg par habitant, marquant une baisse de 1,5 % par rapport à 2018
- Le coût moyen par habitant s'élève à 114,3 €
- Le coût à la tonne collectée et traitée atteint 230 €

Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux unique est de 8,96 %. Ce financement est complété par la redevance spéciale à laquelle sont assujettis les gros producteurs de déchets ménagers et assimilés, les soutiens Citéo, les recettes de vente de matériaux recyclables et les remboursements de participation.

Tours Métropole Val de Loire œuvre pour une politique de tri et de valorisation des déchets collectés. Tous les habitants du territoire métropolitain ont accès à une déchèterie dans un rayon de 7 km autour de leur domicile.

En 2019, 39 988 tonnes de déchets ont été déposées, soit un apport moyen de 106 kg par visite (374 180 visites en 2019).

Le tri et la valorisation concernent :

- Les déchets végétaux (28 105 tonnes)
- Les emballages et journaux-magazines (19 927 tonnes)
- Les encombrants (74 % des 2 158 tonnes ont été valorisés)

Les déchets non recyclables (70 200 tonnes) sont traités par enfouissement sur le centre de Sonzay

L'éducation au tri passe par l'éducation, l'information et la sensibilisation : 215 animations et visites dans les écoles pour 5 337 élèves sensibilisés en 2019.

Une communication de proximité est assurée par six ambassadeurs (1 366 interventions), auprès des foyers, des commerçants, des bailleurs, les logements d'habitats collectifs. Les actions portent essentiellement sur de l'information et des consignes de tri et de recyclage.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de la collecte et de la valorisation des déchets pour l'année 2019,

Vu l'avis favorable de la commission municipale infrastructures, biodiversité, parcs et jardins, en date du 30 novembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de la collecte et de la valorisation des déchets de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2019.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 14/12/2020
Publication : 14/12/2020

8. DL20201210M08 – Institutions et vie politique – Rapport d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique SARDOU, Conseillère métropolitaine, 1^{ère} Adjointe au maire en charge de la solidarité, du lien intergénérationnel et du devoir de mémoire, qui présente le rapport suivant :

L'article L.5211-39 du CGCT dispose que le maire présente au conseil municipal, en séance publique, le rapport d'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le rapport d'activité de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) pour 2019, dressé par les services de la Métropole, est communiqué à l'ensemble des élus par voie dématérialisée.

Ce rapport est mis à la disposition du public par téléchargement sur le site internet « tours-metropole.fr ».

Madame SARDOU : « En janvier 2020, la Métropole comptait 298 907 habitants sur 22 communes, ce rapport reprend compétence par compétence les engagements de la métropole et ses réalisations, ce document partagé avec les communes retrace la synergie, le volontarisme pour trouver des accords sur des problématiques très diverses qui vont du sport à l'habitat en passant par la transition énergétique les mobilités, le développement économique, le traitement des déchets, l'eau, l'attractivité touristique, l'innovation, etc.

Le budget de la Métropole c'est 206 millions en dépenses et 221 millions en recettes, c'est-à-dire 20 fois le budget de Fondettes. En investissement, le budget : 127 millions en dépenses et 145 millions en recettes, permet à chaque commune de réaliser des projets qu'elle ne pourrait bien évidemment pas faire seule, c'est le but de cette métropole, je prends l'exemple de notre piscine, les pistes cyclables dont vous avez parlé Monsieur le Maire, mais aussi la halle et par exemple tous les services.

Je note que pendant la crise sanitaire là aussi, la Métropole, souvenez-vous, a dès la période de confinement (on a attendu très peu) relancé le service de ramassage des ordures ménagères, l'acheminement des déchets, les déchetteries, tous ces services se sont mis en route très rapidement comme si de rien n'était.

C'est quand même assez exceptionnel au niveau du travail et avant de regarder le diaporama, je voudrais dire quand même qu'avec la crise économique liée à la crise sanitaire, nous avons assisté à l'implication d'une métropole qui solidairement a voté un million d'euros pour les commerçants et les entreprises de la métropole en aides directes, donc on voit à quoi sert une métropole. Et puis, bien évidemment l'aéroport a été important au moment des déplacements de malades, on le sait pour les greffes, mais là pendant le confinement, il a aussi eu un rôle très important.

Résumé des compétences de la métropole :

- Le développement économique, aménagement numérique et tourisme : j'insisterais sur les parcs d'activités où l'on constate une occupation de 98,8 %

- L'enseignement supérieur, apprentissage et formation ; la Métropole a souhaité reprendre entre autres le Centre d'apprentissage de la ville de Tours, ça permet d'avoir un pôle apprentissage, recherche et innovation complet en fait, c'est-à-dire que l'apprenti sera traité comme l'étudiant au regard de la Métropole et ce n'est pas rien.

- Les mobilités et infrastructures : la place importante du vélo, vous en parlez. Bien évidemment dans la métropole il y a quelque chose de très important qui est réalisé autour du vélo, et je citerais bien sûr l'aménagement des espaces verts.

Les chiffres du réseau Fil bleu sont révélateurs d'un grand nombre de personnes utilisatrices avec presque 40 millions de personnes transportées, on constate le succès de la 1ère ligne de tramway. Par la suite nous verrons sûrement la gare de Fondettes qui fait partie des projets étudiés par Monsieur le Maire avec la Métropole.

- L'habitat et la politique de la ville : des efforts très importants pour l'habitat social bien sûr, les quartiers dont nous ne faisons pas partie, les fameux quartiers, mais aussi sur l'habitat en général et en particulier pour des propriétaires de logements qui voulaient réhabiliter leurs logements, des aides ont été apportées à ce niveau.

- La culture et le sport : pour le sport, je pense bien sûr à notre piscine, c'est un des éléments de taille au niveau des équipements. Monsieur le Maire s'est battu sur ce sujet, il y a eu de nombreux débats sur notre piscine, on peut le dire parce que c'est une grosse charge, un choix de poids pour la métropole bien évidemment. Le CCOD avec 70 000 entrées ; le festival du cirque qui avait fait beaucoup d'émules avec l'accueil de 13 000 personnes.

- Les collectes et la propreté urbaine : on en a parlé tout à l'heure. J'ai évoqué précédemment effectivement la réactivité des services et les visites dans les déchetteries, vous vous rendez compte, on est presque à 400 000 personnes qui se rendent dans les déchetteries fort bien organisées. Je rappelle que Monsieur GALLIOT qui n'est plus en charge de ce service maintenant puisqu'il a pris sa retraite d' élu, a été de nombreuses fois félicité au niveau national pour notre métropole.

- L'eau potable et l'assainissement : on a parlé précédemment, le fait à souligner c'est que lorsqu'on remplace nos équipements, on choisit de la fonte, un alliage qui coûte beaucoup plus cher, plutôt que du PVC qui se dégrade en 30 ans ; on met en place des installations qui coûtent cher parce que c'est de la fonte.

- La transition écologique et énergétique : la volonté de la Métropole est d'aller vers une forme d'auto-suffisance alimentaire en développant un plan agricole territorial donc il y a eu un travail sur les îles noires mais pas seulement, et la gestion des milieux aquatiques est importante aussi. En matière de maîtrise énergétique, il faut savoir que la Métropole gère 670 bâtiments communaux et métropolitains.

En conclusion, moi qui siége aujourd'hui à la Métropole (je siégeais avec Jean-Paul LAUNAY, dans l'ancien mandat et à présent avec Philippe BOURLIER et Monsieur le Maire), je voudrais faire part de mon ressenti par rapport à tout ce que la métropole a mis en œuvre et en dehors de la crise sanitaire. Lorsqu'on siége à la métropole, on peut s'apercevoir qu'en aucun cas on n'a souhaité anéantir notre caractéristique fondettoise ou luynoise pour Luynes, ou ballanaise pour Ballan ou même la spécificité d'autres communes, au contraire la volonté a toujours été de trouver des consensus pour aider les communes c'est vraiment ce qu'on percevait jusqu'à présent. Maintenant commence un nouveau mandat donc je ne sais pas, mais c'est ce qu'on ressentait alors. »

Monsieur le Maire: « Merci Madame SARDOU pour ce rapport d'activité 2019 de la Métropole. Y avait-il des remarques chers collègues ? Bien, je vous propose de passer au vote »

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39

Vu le rapport d'activité de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2019,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/12/2020

Publication : 14/12/2020

Monsieur le Maire: «Je tenais à vous informer du fait que vous serez invités en tant que membres du conseil municipal avec l'ensemble des conseils municipaux de la Métropole à venir rencontrer le Président de la Métropole dans le cadre d'une assemblée générale des conseils municipaux. A cette occasion, le Président et les Vices-présidents vous présenteront, l'année prochaine, le rapport d'activité directement car cette année avec la crise ce n'était malheureusement pas possible ».

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
09/11/20	DC20201109F174	Domaine et patrimoine – Reprise de concessions funéraires échues dans le cimetière du cœur de ville (8 emplacements AD-17, 21, 23, 24, 25, 26, C G-26 et D D-07)
09/11/20	DC20201109F175	Domaine et patrimoine – Reprise de 8 concessions en état d'abandon dans le cimetière du cœur historique (A-23, A-42, A-04, D-09, A-25, C-19, G-32, A-86)
10/11/20	DC20201110F176	Commande publique – Avenant n°6 au marché de fourniture, installation, location, entretien, maintenance et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville (avec l'entreprise Extérieur Média pour une prolongation de contrat de 6 mois)
10/11/20	DC20201110F177	Commande publique – Contrat de maintenance du système de Géo-Verbalisation Électronique GVe (avec la société LOGITUD solutions SAS pour 406 € HT annuel)
10/11/20	DC20201110F178	Commande publique – Contrat de maintenance du logiciel de gestion de la police municipale (avec la société LOGITUD solutions SAS pour 375 € annuel)
12/11/20	DC20201112G182	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (G D-25, recette 324 €)
12/11/20	DC20201112F183	Finances locales – Décision du maire modifiant la régie de recettes des places de marché de plein air n°DC20170602F079 pour intégrer l'informatisation de la procédure de paiement (avis conforme du receveur municipal)
12/11/20	DC20201112F184	Commande publique – Marchés de contrôle technique et de mission SPS dans le cadre de la construction d'une Maison des Arts et de la Jeunesse (avec la société Bureau Véritas moyennant un montant de 10 655 € HT pour la mission de contrôle et 5 919 € HT pour la coordination Sécurité et Protection de la Santé)
13/11/20	DC20201113F185	Commande publique – Marché de prestation de service pour une mission d'audit et de conseil en aménagement du territoire (avec le cabinet CTR pour un montant de rémunération de 20 % des recettes perçues au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure)
13/11/20	DC20201113F186	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (J G-04, recette 324 €)

20/11/20	DC20201120G187	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (E-95, recette 324 €)
24/11/20	DC20201124G188	Domaine et patrimoine – Reprise de concessions funéraires échues dans le cimetière du cœur de ville modifiant l'acte DC20201109F174 (8 anciens emplacements AD-17, AD-15, J D-23, T D-05, A D-21, J D-11, C G-26, D D-08)
26/11/20	DC20201126G189	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (E D-14, recette 162 €)
26/11/20	DC20201126G190	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (S D-07, recette 314 €)

● Questions diverses

Monsieur le Maire : « J'ai reçu des questions qui vont être posées en séance par ordre d'arrivée. Madame WILLAUME-AGEORGES, vous avez la parole chère Nathalie et vous aurez les réponses ensuite »

Madame WILLAUME-AGEORGES : « J'ai deux questions :

1 – Dans la brochure de la municipalité « Découvrez la liste complète des commerces fondettois qui restent à votre service pendant la crise sanitaire », nous avons constaté quelques oublis. Certains commerçants n'y figuraient pas (par exemple Kalikaloire ou Les légumes de Sophie). Pourquoi ce choix, est-ce que c'est un oubli involontaire ?

2 – Quelles sont les normes de construction sous les lignes à haute tension dans une agglomération telle que Fondettes ? »

Monsieur le Maire : « Première réponse, il n'y a aucun oubli puisque c'était aux commerçants de se déclarer à la mairie de Fondettes et d'ailleurs ça s'est fait par le biais de l'union des commerçants de la Ville. Pour les publications, on a pris en compte les demandes de chaque commerçant, qu'elles soient formulées par courrier à la collectivité ou simplement par mail, donc, je le souligne, il n'y a eu aucun oubli de la part de la Ville. Pour la deuxième réponse concernant la construction sous une ligne à haute tension, le conseil municipal n'est pas habilité à commenter le code de l'urbanisme, l'étude est réalisée dans le cadre d'une instruction éventuelle, de ce fait, je vous renvoie au code de l'urbanisme. Les prochaines questions ont été posées par Monsieur Benjamin THOMAS, vous avez la parole. »

Monsieur THOMAS : « Merci Monsieur le Maire. Alors, je sais bien que vous allez me dire qu'il ne faut pas comparer Fondettes à Tours mais quand les idées sont bonnes, on peut peut-être s'en inspirer. Mes questions sont les suivantes :

Fonctionnement municipal

1 – La nouvelle équipe municipale de Tours vient d'acter la possibilité pour les citoyens d'interpeller/poser des questions au Maire ou aux élus à tous les conseils municipaux. Pourrait-on envisager la même chose à Fondettes ?

Vente de terrain d'une surface de 28 000 m² sur le site de La Perrée

2 – A ce jour (jeudi 10 décembre 2020), est-ce que le terrain dit de « La Perrée » est vendu (pas la promesse de vente mais l'acte authentique) et est-ce qu'il y a eu le versement intégral de la somme due (1 050 000 euros) par l'acheteur ? Pouvez-vous me préciser la date de la signature s'il-vous plaît ?».

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur THOMAS concernant votre première question : donner la possibilité aux citoyens d'interpeller le conseil municipal, je vous répète qu'on ne peut pas se comparer à la ville de Tours.

A Fondettes, nous avons des dispositifs beaucoup plus développés que la ville de Tours, premièrement, le Maire et les Adjointes reçoivent très régulièrement, ce qui n'est pas forcément le cas dans les grandes villes : il existe donc une proximité directe. Deuxièmement, nous avons des conseillers de quartiers au sein de la ville de Fondettes, ils sont de retour, je vais en nommer très prochainement dès la sortie de cette crise sanitaire. De plus, je vous rappelle qu'à Fondettes, une nouveauté a été créée en 2014 et elle fonctionne très bien, il s'agit bien sûr des réunions d'expertise citoyenne puisque lorsqu'un projet structurant concerne un quartier, les citoyens sont invités à venir dans cette salle pour donner un avis. D'ailleurs dernièrement le cas s'est produit, par exemple, avec le projet de la rue Fernand Bresnier ou encore la construction des logements rue de la Barre. Ainsi on recueille les avis et on ajuste les projets s'il le faut et c'est pas plus mal. Donc chacun a son dispositif et la ville de Tours n'a pas les dispositifs que nous avons à Fondettes.

Concernant votre 2ème question sur la vente du terrain du site de La Perrée, c'est Madame LAFLEURE qui présentera le sujet dans le cadre du bilan des cessions devant le conseil municipal, chaque année c'est une obligation, et elle vous répondra en temps voulu sur le bilan des cessions dont La Perrée. Le bilan sera commenté à l'occasion de la présentation du compte administratif. Nous passons aux questions de Monsieur DREANO »

Monsieur DREANO : « J'ai 2 questions également, pour la première, nous avons été interpellés par des parents :

1 – Pouvez vous nous confirmer que l'ensemble des activités aujourd'hui se déroulant dans le local Cap Aventure des préfabriqués, rue du Moulin à Vent, seront transférés dans la future Maison des Arts et de la Jeunesse ?

2 – Je reviens sur une question que je l'ai déjà posée la dernière fois par rapport à la diffusion du conseil municipal, donc, effectivement vous m'aviez répondu qu'il y avait plusieurs moyens de se documenter par rapport au conseil municipal, notamment avec les PV qui sont sur le site de la mairie, mais aussi que la presse était présente.

Notre souci de pouvoir retransmettre le conseil municipal c'est un souci démocratique, ça permettrait d'élargir les possibilités à nos concitoyens de participer à la vie démocratique de la commune et je pense en particulier aux personnes âgées qui peuvent pas forcément se déplacer là, ce soir, pendant le conseil municipal ou à des parents qui ont des enfants. Je pense que la lecture d'un PV du conseil municipal c'est pas tout-à-fait la même chose que l'image et je pense que certaines personnes seraient plus à l'aise avec l'image. Il pourrait aussi y avoir plus de ressenti par rapport à tout ce que l'on échange, c'est pas forcément écrit et enfin j'allais dire, c'est une marque de notre temps, entre guillemets, de pouvoir disposer d'outils numériques pour pouvoir, au moment où on le souhaite, avoir accès à un certain nombre d'informations. Qu'est-ce que vous en pensez, est-ce que vous pouvez réfléchir pour 2021 sur cette opportunité de faciliter la participation de nos concitoyens à la vie publique ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur DREANO. Vous avez déjà la réponse en effet sur le procès-verbal du dernier conseil. Ça ne fait pas partie des engagements que nous avons pris auprès des Fondettois. Nous avons pris un engagement qui est beaucoup plus innovant et qui s'appelle les Petits Déjeuners de la Municipalité ; les Fondettois ont ainsi la possibilité de s'inscrire auprès de la mairie une à deux fois par an pour venir échanger avec les élus municipaux sur la politique municipale et pour poser des questions en direct à leurs élus. Voilà, vous avez la réponse, nous avons un projet de ville sur la base duquel nous avons été élus et qui a été plébiscité très largement par les Fondettois à près de 80 %, donc nous appliquerons toutes les lignes de notre projet 2020-2026.

Excusez-moi, mais le local Cap Aventure ne fait pas partie des sujets qui sont traités actuellement par la municipalité, il reste où il est pour le moment.

Chers collègues, le prochain conseil municipal aura lieu le 4 février 2021, je vous souhaite une belle soirée et de belles fêtes de Noël ».

La séance est levée à : 21 h 05.

Fait à Fondettes, le 31 décembre 2020

**Le Maire de Fondettes,
Cédric de OLIVEIRA**

Les secrétaires de séance.

**Le secrétaire de la majorité,
François PILLOT**

**Le secrétaire de la minorité
Nathalie WILLAUME-AGEORGES**